

Pourquoi faut-il maintenir les cours de religion dans la grille-horaire de l'enseignement officiel ?

Dans le contexte du débat en cours, ce communiqué traduit la position de la Commission de l'Enseignement religieux protestant et évangélique (CERPE), organe de l'autorité de culte protestant en Belgique.

1. Il s'agit avant tout de respecter le choix des parents et élèves majeurs qui, à plus de 80 % selon les chiffres les plus récents, continuent de faire confiance aux cours de religion et de morale non confessionnelle institués, malgré des conditions d'organisation de plus en plus pénibles et, dans certains établissements, une forte pression pour s'inscrire à la deuxième heure du cours de philosophie et de citoyenneté (CPC). Avec ses propres spécificités, le CPC se distingue nettement des autres options philosophiques.

2. Les cours de religion permettent d'explorer en profondeur les racines de notre civilisation. Pour pouvoir comprendre le présent, il est indispensable de connaître le passé. Ce serait une grave erreur d'ignorer l'empreinte des religions sur les valeurs universellement reconnues, comme celles énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen. De nombreux conflits dans le monde comportent des aspects religieux très complexes qu'on ne peut pas évacuer. L'on constate partout la marque des religions dans notre culture, les arts, l'architecture, notre vocabulaire, notre calendrier ou encore les prénoms...

3. Parce que la religion fait partie intégrante de l'identité de la vaste majorité des habitants de la planète, les cours de religion cadrent parfaitement avec les objectifs de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Décret Missions, article 6). Ils permettent, d'une façon unique et indéniable, de « promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne » de chaque élève, ceci dans ses dimensions affective, sociale, cognitive et éthique. Leur finalité n'est autre que de « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ».

4. Les programmes ont été conçus afin que les cours de religion, en particulier protestante, ne constituent nullement des séances de catéchèse ou d'évangélisation. Chaque option philosophique est ouverte à tous : l'élève n'est pas obligé d'adhérer personnellement à une confession pour pouvoir s'inscrire au cours correspondant et toute forme de « prosélytisme » est strictement interdite. L'enseignant est tenu de faire preuve de rigueur et d'objectivité, tout en laissant à l'élève la pleine liberté de tirer ses propres conclusions. Cette réalité au cœur des cours confessionnels est sans doute trop souvent méconnue de nos concitoyens, pas toujours suffisamment informés des objectifs de ces enseignements.

5. À une époque où beaucoup d'idées erronées et caricaturales sur la religion circulent largement, tant dans les milieux religieux qu'en dehors de ceux-ci, il est important de les analyser à la lumière des textes fondateurs dans leur contexte d'origine. Les cours de religion offrent ainsi un espace idéal en permettant une lecture intelligente et éclairée de ces textes, au cours d'un échange serein animé par des personnes qualifiées.

6. **Les cours de religion permettent d'identifier les dérives sectaires ou extrémistes et de les contrecarrer.** Il n'est pas rare que des élèves issus d'un milieu croyant soient exposés à des propos irrationnels, autoritaires ou même violents exprimés au nom de la religion, que ce soit sur les réseaux sociaux ou à la maison. Les cours de religion permettent de leur donner des outils pour faire face à de telles dérives et les amener à s'interroger sur le contenu de ce qu'ils entendent et à exercer leur esprit critique. L'expérience démontre qu'un élève confronté à une vision étreinte de ses croyances se laisserait plus facilement rejoindre et amener à élargir son horizon par un professeur partageant une partie de ses convictions plutôt que par un enseignant qui y est étranger.

7. Face à l'argument selon lequel les cours de religion provoqueraient des clivages entre les élèves, nous estimons qu'**avant de pouvoir entrer en dialogue, il est nécessaire de recevoir une information pour savoir de quoi on parle.** Les élèves doivent d'abord connaître les bases et les racines de leur héritage et apprendre à les verbaliser pour pouvoir ensuite s'ouvrir aux autres et entamer une discussion sereine et sans préjugés.

8. Grâce à la présence dans les écoles de professeurs issus de divers milieux philosophiques et confessionnels travaillant en concertation, **les cours de religion favorisent le dialogue interconvictionnel.**

En conclusion, **les cours de religion permettent une prise de conscience par des élèves de leur identité au sein d'une société multiculturelle et multiconvictionnelle.** Aussi, leur maintien dans la grille-horaire assure le respect du droit à la différence, comme un témoignage percutant et dynamique par rapport à une société pluraliste dans laquelle la diversité des croyances et des opinions est ouvertement reconnue.

Les membres de la Commission de l'Enseignement religieux protestant et évangélique (CERPE) :

Lucien Philippe BARHEBWA

Domenico CANNOVA

Laurence DRUEZ

Anne LIEUTENANT

Bernard LOCOGE

John MEAD

16 mars 2023